

Procès verbal du Conseil d'École restreint du RPI MANTHELAN/LE LOUROUX
Mardi 16 février 2021 à 17h00 – Le Louroux.

Présents :

Madame BONNET Mélanie Directrice de l'école élémentaire du Louroux.
Madame ROSSIN Véronique, Directrice de l'école primaire de Manthelan.
Monsieur BAZILLAIS Arnaud, élu de la commune du Louroux.
Madame TOURNEMICHE Bénédicte, élue de la commune de Manthelan
Madame PERRIN Nicole, Déléguée Départementale de l'Education Nationale.
Mesdames PHAN Mélanie et PROTIN Aurore, Parents d'élèves élus.

Excusés :

Monsieur ROUYER, Inspecteur de la circonscription de Loches

1) Approbation du procès verbal du conseil d'école du 13 novembre 2020

Adopté à l'unanimité.

2) Calendrier scolaire

Information : cette année les élèves bénéficient d'un pont de 4 jours. Le jeudi de l'Ascension est férié, et les vendredi et samedi ne sont pas travaillés. Les élèves seront donc en congés le mardi 11 mai 2021 à la fin des cours. Les cours reprennent le lundi 17 mai 2021.

3) Sécurité

A MANTHELAN:

- Exercice PPMS-risques majeurs : Date : 16 février 2021 à 9 h 30

Points forts	Points faibles ou problèmes remarqués
Bonne identification du signal. Corne de brume audible	Pas de communication possible entre les deux bâtiments en dehors des téléphones portables personnels

Mme ROSSIN précise que le signal serait à revoir pour le PPMS Attentat-intrusion (réflexion sur un signal lumineux dans les différents espaces déclenché par bouton poussoir). La mairie du Louroux informe qu'elle est aussi en cours de réflexion pour l'installation d'un signal de ce type dans l'école.

LE LOUROUX

- Exercice PPMS-risques majeurs Date : 12/02/2021 à 11h

Points forts	Points faibles ou problèmes remarqués
Confinement réel des élèves sur l'ensemble du temps de l'alerte, élèves calmes	Obligation de se déplacer pour donner l'alerte (téléphones portables non entendus)

4) Rythmes scolaires

Suite à la délibération des conseils municipaux, le conseil d'école valide la demande de dérogation aux rythmes scolaires afin de conserver la semaine à 4 jours.

Horaires d'école

Les mairies déplorent un problème logistique depuis le début de l'année pour l'organisation du transport scolaire. En effet, suite à l'absence d'un personnel communal, aucune solution durable n'a été trouvée. Des élus interviennent bénévolement pour l'accompagnement du car. Afin de pallier cette difficulté, les mairies proposent que le car parte toujours de Manthelan, à partir de la rentrée 2021. Ainsi, le personnel communal pourra, même en cas d'absence, assurer le service.

Pour cela, les mairies, en concertation avec les directrices, ont fait une proposition de modification d'horaires d'école. Les horaires proposés (et validés dans les deux conseils municipaux) sont les suivants :

Manthelan :

Matin : 9h-12h Après-midi : 13h30- 16h30

Le Louroux :

Matin : 8h55-11h55 Après-midi : 13h40-16h40

Les enseignants entendent ces problématiques mais mettent en avant des problématiques pouvant apparaître suite à ces changements d'horaires :

- difficulté en maternelle pour utiliser la salle motricité si temps de matinée plus court
- trop long pour les enfants à la garderie le matin, pas forcément bénéfique pour eux.

Une proposition est faite de revoir les horaires du midi avec la cantine afin de garder une matinée plus longue (exemple : décaler les services de 15 minutes).

Les parents élus précisent qu'une demande avait été faite en conseil les années précédentes pour des changements d'horaires. Les horaires proposés ce jour correspondent à une des propositions qui étaient données et semblent cohérents. Ils déplorent cependant le délai trop court pour pouvoir consulter les parents et ainsi représenter au mieux la communauté des parents d'élèves.

Ces horaires doivent désormais être validés par le DASEN et envoyés au transporteur avant fin-février (pour organisation de l'ensemble des services de ramassage scolaire pour la rentrée 2021).

Compte tenu de ces différents points, les représentants de chaque membre valide l'avis pour ces nouveaux horaires dès la rentrée 2021

5) Vie du RPI (projets, sorties)

Manthelan :

PS1-MS1 et PS2-MS2 : projet débuté à l'automne autour des noix avec le club des "Bons enfants" en suspens actuellement (en raison des circonstances sanitaires). Travail en classe autour des émotions et exposition de travaux en fin d'année si possible.

GS : poursuite des projets

CE1: Poursuite de la correspondance avec la classe de Montréal au Québec.

CM1-CM2 : Échanges avec une classe anglaise : momentanément à l'arrêt du fait de leur confinement, mais reprendra dès que possible.

Projet sur l'année sur le thème des éco-gestes : Participation au concours "dessinons un éco-geste" (envoi de l'affiche fin novembre, en attente d'un retour), défis écosystème + comme les CM2 : cycle rugby et cycle tennis.

CM2 : Poursuite de la correspondance avec une classe de Montréal. Préparation au permis Internet. Début d'un cycle "Rugby" : 2 séances par semaine avec un éducateur sportif du club de Loches puis cycle "tennis" avec le club de Manthelan, poursuite des défis écosystème.

Le Louroux :

- Labellisation éco-école : 1^{er} comité de pilotage réalisé le ? Décembre 2020, réalisation d'un diagnostic sur la biodiversité à l'école et élaboration d'un plan d'action pour l'année 2020-2021 : mise à disposition d'une partie du potager par la mairie pour l'école, réalisation d'un potager avec les enseignantes et interventions de Monsieur ? Sur l'évolution du potager, transformation d'un abreuvoir en béton en mare dans le jardin, complément de la haie arbustive avec les élèves, plantation d'un arbre, création d'un hôtel à insectes.

- Projet « Biodiversité à l'étang » : deux interventions de la LPO + sorties d'observation à l'étang + réalisation d'un jeu pédagogique par les élèves

- Projet « La forêt » : participation au concours "Dessine-moi une forêt" (par Teragir et Office National des Forêts), exposés menés par les élèves, sorties d'observation en forêt, identification d'arbres.

- Sortie à Terra Botanica toujours prévue pour le 25 mai, devis pour le transport reçus, demande d'aide à l'APE et à la mairie en cours, le reste sera financé par la coopérative scolaire.

- Journal n°1 sorti en janvier, vendu 2€ et +, déjà 220€ de récolté pour financer les projets des élèves.

+ Participation au concours "dessinons un éco-geste" et ramassage des déchets à l'étang par les CE2-CM1

6) Travaux et équipements

Manthelan :

Les hublots du dortoir des PS1-MS1 ont été transformés en fenêtres pouvant s'ouvrir pour faciliter l'aération.

Demandes : changement des tables des CE1 (une majorité des tables sont trop petites et ne sont pas réglables), rénovation des sanitaires des plus grands, pose de rideaux occultants dans les classes de CE1 et CM1. Lors de journées ensoleillées, l'utilisation du vidéoprojecteur est impossible.

Les maîtresses de maternelle émettent le souhait d'une structure de jeux dans la cour. De plus, est proposée l'idée de créer des zones d'ombres dans la cour en créant des espaces végétalisés (transformer le bac à sable en pelouse arborée?)

Le Louroux :

Les stores électriques ont été installés en janvier 2020. Une demande a été réalisée à la mairie pour consolider le conduit extérieur de cheminée ainsi que la sécurisation de la façade de l'école (couche de béton se désagrégant).

3 grandes tables ont été demandées à la mairie pour améliorer le confort de 3 élèves (tables actuelles trop petites).

7) Enquête « Equipements et vie quotidienne sur le territoire de Loches Sud Touraine

Un observatoire départemental (composé de la Msa, de l'Education Nationale, des services de l'Etat chargés de la jeunesse et des sports, du Conseil Départemental et de la Caf Touraine) élabore d'un guide destiné aux élus de la communauté de communes sur la thématique « Equipements et vie quotidienne sur le territoire de Loches Sud Touraine ». Pour réaliser ce guide, cet observatoire demande la participation et l'avis des familles à travers un questionnaire, afin d'être au plus près de la réalité de la vie quotidienne des habitants du lochois. Le lien sera envoyé aux parents élus.

8) Information internat

Transmission de l'information suivante sur demande du DASEN : il existe un internat au collège du Gd-Pressigny à partir de la sixième (sont contingentées : 50% d'élèves en difficultés du secteur scolaire et 50% d'élèves inscrits à des options spécifiques (Informatique et Création Numérique, Section Sportive football, Modules d'exploration astronomie et théâtre, bilangue en 6^e). Un courrier destiné aux élus ainsi qu'un document d'information sont distribués.

9) Questions de représentants de parents d'élèves

Pour l'équipe enseignante :

- Certains parents élus souhaiteraient que le dernier conseil d'école, si le contexte sanitaire ne change pas, se fasse en distanciel afin que tout le monde puisse y participer.

Réponse : Cette proposition est validée.

Pour l'ALSH :

- Y aura-t-il le même tarif appliqué pour le périscolaire le matin et le soir ? Lors de la mise en place du tarif forfaitaire, la différence de prix (0,50€) entre le matin et le soir s'expliquait par la prise d'un goûter fourni par le centre ; hors actuellement, ce sont les familles qui le fournissent.

Réponse : L'ALSH précise que cette problématique ne s'est vérifiée qu'en décembre. De plus, il précise que de nombreux enfants arrivent sans goûter ou avec des goûters insuffisants. Le centre continue donc de fournir des goûters. Enfin, il rappelle que, pour garantir de bonnes conditions sanitaires et ne pas effectuer de brassage des groupes, deux animateurs supplémentaires ont été embauchés et ce coût n'a pas été impacté répercuté sur le prix.

Pour les Mairies :

- Des masques inclusifs seront-ils fournis par les Mairies aux enseignants pour faciliter les apprentissages notamment dans les petites classes et au CP ?

Réponse : La mairie répond que ce n'est pas du fait des mairies de fournir des masques aux enseignants (mais l'Education Nationale). Ils fournissent seulement au personnel communal.

Manthelan :

- Les élémentaires font aussi remarquer le manque d'intimité dans les toilettes. Est-il possible de mettre une porte ou d'ajouter une cloison pour que les enfants soient cachés lorsqu'ils sont aux toilettes ?

Réponse : le projet sera étudié par la mairie.

- Des parents signalent qu'il est difficile d'emprunter les passages pour piétons, face à la crèche et au carrefour des rues Descartes et Daunassans, car des véhicules stationnent dessus. Peut-il y avoir un aménagement pour empêcher que cela se produise ?

Réponse : il n'y a pas d'aménagement prévu pour le moment. La mairie propose d'informer les familles de cette problématique. Les parents élus proposent l'installation de panneaux d'information directement sur les lieux.

Séance levée à 18h15.

Véronique ROSSIN,
Secrétaire de séance,

Mélanie BONNET
Présidente de séance,